

Annexe 1 : TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE JEAN MACÉ

Cette salle est située au cœur des habitations ; **il est demandé aux utilisateurs la plus grande vigilance concernant le respect du voisinage** (portes et fenêtres fermées, comme stipulé paragraphe 4, chapitre V du règlement général).

Capacité de la salle : 80 personnes

Tarifs de location :

- Aux particuliers :
 - COULANGES : . Jour de semaine (9h/9h) soit 24h : 90 €
. Week-end ou jour férié : 185 €
 - EXTERIEUR : . Jour de semaine (9h/9h) soit 24h : 130 €
. Week-end ou jour férié : 250 €

- Aux associations :
 - COULANGES : . Jour de semaine (9h/9h) soit 24h : 100 €
. Week-end ou jour férié : 200 €
 - EXTERIEUR : . Jour de semaine (9h/9h) soit 24h : 130 €
. Week-end ou jour férié : 280 €

- Aux entreprises :
 - COULANGES : . Jour de semaine (9h/9h) soit 24h : 100 €
. Week-end ou jour férié : 200 €
 - EXTERIEUR : . Jour de semaine (9h/9h) soit 24h : 130 €
. Week-end ou jour férié : 280 €

- Aux agents travaillant dans les services municipaux de la commune :
 - . Jour de semaine (9h/9h) soit 24h : 90 €
 - . Week-end ou jour férié : 185 €

Cautions :

Cautions pour la salle : 380 €

Cautions « ménage » : 80 €

Cautions « bruit » : 300 €

Confirmation de la location avec :

/___/ Remise du règlement des salles signé.

/___/ Remise de l'attestation d'assurance responsabilité civile.

Date de la location : Le :

Réservation faite leà.....

Le locataire,
M.....

L'Adjoint Animation, Sports et Culture,
Philippe BRUNET